

MAIRIE DE BRENNILIS

LE BOURG

29690 BRENNILIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 5 septembre à 18h00.

**Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.**

**Présents: Jean-Victor Gruat, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,
Carole Guillerm, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel.**

Absent, excusé: Marcel Gérardin, procuration à Sylvie Birhart

Absents : Jérôme Cochenec, Berc'hed Troadec

Convocation: 20 août 2013

Secrétaire de séance: Françoise Borgne

Objet: Commerces au Bourg

A différentes reprises, les média se sont faits l'écho d'initiatives prises par certaines communes pour faire revivre des locaux commerciaux sur leur territoire, parfois longtemps après leur fermeture. Un exemple remarquable sur le territoire du Yeun Elez est celui de Lopérec, où la municipalité a conçu et réalisé un plan ambitieux d'achat et de réhabilitation de locaux commerciaux en centre bourg. La question mérite d'être également posée concernant le bourg de Brennilis, d'autant que la municipalité a été saisie à différentes reprises – y compris tout récemment concernant un salon de coiffure – de demandes ayant trait à la possibilité d'exercice d'activités de service, sédentaires ou itinérantes.

Lors du Conseil communautaire tenu le 4 septembre une présentation très intéressante a par ailleurs été faite par le directeur général de l'Établissement public foncier - EPF - de Bretagne, M. Didier Vilain, et un de ses collaborateurs.

L'EPF – <http://www.foncierdebretagne.fr/> - aide les collectivités territoriales à identifier, concevoir, planifier et mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine en centre bourg, portant sur la réalisation de logements sociaux et l'implantation de commerces ou autres activités économiques. Concrètement, l'EPF conduit avec les collectivités demandeuses des études préalables, achète des parcelles au nom de la collectivité, les décontamine et dépollue. Il y a ensuite 5 ans pour réaliser le projet. Les collectivités bénéficient gratuitement de ces services dès lors qu'elles font partie d'un EPCI lié à l'EPF par une convention cadre - ce que la CCYE a décidé séance tenante.

Le Conseil municipal constate que la conduite d'une mission d'accompagnement par l'EPF pourrait répondre à ses attentes en matière de redynamisation du Bourg, où subsistent plusieurs bâtiments soit abandonnés, soit mal entretenus, soit susceptibles d'être acquis pour rénovation. S'exprimant à l'unanimité, le Conseil autorise donc le maire à approcher l'EPF pour initier une collaboration portant sur l'analyse des possibilités de rénovation urbaine en centre bourg de Brennilis - étant entendu que toute étape substantielle serait ensuite préalablement soumise à l'examen du Conseil.

Concernant plus particulièrement le projet de réalisation d'un salon de coiffure, le Conseil constate que le temps n'est pas encore venu de se porter acquéreur du bâtiment identifié puisque ce dernier fait l'objet d'un litige en cours devant les tribunaux. Sans se prononcer à ce stade sur le fond, plusieurs membres du Conseil estiment que ce genre de dossier, en l'absence d'une stratégie d'ensemble de revitalisation telle que devant être formalisée avec l'aide de l'EPF, pourrait être « dépaycé » et traité par la Communauté de communes dans le cadre de ses programmes d'ateliers relais – tout en ayant conscience, comme le montre l'exemple de Lopérec, qu'une approche communale présente un intérêt certain dès lors qu'elle s'insère dans des objectifs stratégiques à moyen terme.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT